

---

---

**Appareils de levage à charge  
suspendue — Cabines et postes  
de conduite —**

**Partie 3:  
Grues à tour**

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
*Cranes — Cabins and control stations —*  
*Part 3: Tower cranes*  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 8566-3:2010

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f7036804-9822-46d7-aa91-4a2db73ffc7f/iso-8566-3-2010>



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 8566-3:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f7036804-9822-46d7-aa91-4a2db73ffc7f/iso-8566-3-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f7036804-9822-46d7-aa91-4a2db73ffc7f/iso-8566-3-2010>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2010

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 8566-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 96, *Appareils de levage à charge suspendue*, sous-comité SC 7, *Grues à tour*. (standards.iteh.ai)

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 8566-3:1992), qui a fait l'objet d'une révision technique.

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f7036804-9822-46d7-aa91-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f7036804-9822-46d7-aa91-4a2db738f7f0/iso-8566-3-2010)

L'ISO 8566 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Appareils de levage à charge suspendue — Cabines et postes de conduite*:

- *Partie 1: Généralités*
- *Partie 2: Grues mobiles*
- *Partie 3: Grues à tour*
- *Partie 4: Grues à flèche*
- *Partie 5: Ponts roulants et ponts portiques*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 8566-3:2010

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f7036804-9822-46d7-aa91-4a2db73ffc7f/iso-8566-3-2010>

# Appareils de levage à charge suspendue — Cabines et postes de conduite —

## Partie 3: Grues à tour

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 8566 spécifie les exigences auxquelles doivent satisfaire les cabines et postes de conduite des grues à tour telles que définies dans l'ISO 4306-3. La présente partie est destinée à être utilisée conjointement avec l'ISO 8566-1.

### 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 4306-3, *Appareils de levage à charge suspendue — Vocabulaire — Partie 3: Grues à tour*  
[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f7036804-9822-46d7-aa91-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f7036804-9822-46d7-aa91-4a2873857f1c/iso-4306-3-2010)

ISO 7752-3, *Appareils de levage à charge suspendue — Organes de service — Disposition et caractéristiques — Partie 3: Grues à tour*

ISO 8566-1:2010, *Appareils de levage à charge suspendue — Cabines et postes de conduite — Partie 1: Généralités*

### 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 4306-3 et l'ISO 8566-1 s'appliquent.

### 4 Poste de conduite

Les exigences de l'ISO 8566-1 s'appliquent avec les modifications suivantes.

Si la cabine est remplacée par un poste de conduite fixé sur la grue ou à l'intérieur de celle-ci, le poste de conduite doit être pourvu

- a) d'un garde-corps constitué par
  - une main courante à une hauteur de 0,9 m à 1,1 m du platelage,
  - une lisse intermédiaire à mi-hauteur, et
  - une plinthe de 0,1 m de hauteur

ou toute autre dispositif donnant une protection équivalente;

- b) d'un toit de protection, à une hauteur de 1,9 m à 2 m au-dessus de la plate-forme, capable d'absorber une énergie de chute produite par une sphère en acier d'une masse de 7 kg tombant d'une hauteur de 2 m.

## 5 Cabine

### 5.1 Généralités

5.1.1 Les exigences de l'ISO 8566-1 s'appliquent avec les modifications suivantes.

5.1.2 La cabine ne doit pas être suspendue à une flèche. Elle peut être attachée ou positionnée sur la tour de telle façon qu'elle ne puisse être écrasée lorsque la flèche est abaissée accidentellement.

Dans le cas où la cabine est située dans la tour, la partie panoramique peut être placée à l'extérieur de la structure du mât.

5.1.3 Les dimensions intérieures utiles de la cabine ne peuvent être inférieures aux valeurs données dans le Tableau 1.

Ces dimensions doivent être suffisantes pour permettre la présence occasionnelle d'une seconde personne dans la cabine.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**Tableau 1 — Dimensions intérieures utiles minimales**  
 (standards.iteh.ai)

Dimensions en mètres

Grues à montage automatisé			Grues à montage par éléments		
Longueur	Largeur	Hauteur	Longueur	Largeur	Hauteur
0,8	0,8	2	1,2	1	2

5.1.4 La cabine doit

- a) être pourvue d'un toit capable de supporter en tout point une masse de 100 kg répartie sur une surface de 0,3 m × 0,3 m,
- b) protéger l'opérateur des conditions atmosphériques, telles que pluie, grand froid ou grande chaleur.

5.1.5 Lorsqu'il n'est pas possible pour des raisons de construction d'accéder à la cabine par une porte telle que prévue dans l'ISO 8566-1, il est permis d'y accéder par une trappe située soit dans le plancher, soit dans le plafond de la cabine.

Les dimensions minimales pour l'ouverture effective du trou d'homme doivent être 0,55 m × 0,55 m.

Lorsque l'accès s'effectue par une trappe de plancher, une sortie de secours doit être aménagée par une trappe de secours située soit dans le plafond, soit sur le côté de la cabine. Lorsque la trappe de secours n'est pas accessible du sol, une échelle de secours doit être fournie.

Lorsque l'accès s'effectue par une trappe de plafond, celle-ci ne doit pouvoir s'ouvrir que vers l'extérieur.

Sur les grues à tour à montage automatisé, le trou peut

- être sous le siège du conducteur uniquement si il n'y a aucune autre solution possible,
- avoir des dimensions réduites à 0,50 m × 0,50 m, si nécessaire en raison de la dimension de la grue.

**5.1.6** Pour les grues à montage automatisé, les dimensions de la zone debout doivent être au moins de 0,2 m × 0,6 m.

**5.1.7** Les grues à tour doivent être équipées d'un essuie glace et d'un lave-glace sur la vitre avant de la cabine.

**5.1.8** La disposition et les caractéristiques des commandes doivent être conformes à l'ISO 7752-3.

**5.1.9** Pour les grues à tour à montage automatisé, une prise de courant telle que requise dans l'ISO 8566-1:2010, 5.1.3, n'est pas nécessaire.

## 5.2 Bruit

Les exigences données dans l'ISO 8566-1 s'appliquent avec les ajouts suivants.

Les conditions de mesurage sont définies comme suit:

- lorsque le générateur d'énergie est fixé sur la grue, le générateur d'énergie et le mécanisme de mouvement doivent faire l'objet de mesurages séparés s'ils ne sont pas combinés;
- lorsque ces deux dispositifs sont combinés, les mesurages doivent se rapporter à l'ensemble.

Pour le mesurage des bruits, le mécanisme de mouvement et le générateur d'énergie doivent être installés et utilisés conformément aux instructions du fabricant. Le générateur d'énergie intégré à la grue doit fonctionner à la puissance maximale indiquée par le fabricant.

En ce qui concerne le mécanisme de levage, il doit fonctionner en suivant les indications données ci-après en modes de levage et de descente:

- sans charge, le tambour tournant à la vitesse de rotation qui correspond à la vitesse maximale de déplacement du crochet, qui doit être spécifiée par le fabricant;
- avec une tension de câble au niveau du tambour correspondant à la charge maximale (pour la portée minimale), le crochet se déplaçant à sa vitesse maximale. Les valeurs de la charge et de la vitesse doivent être telles que spécifiées par le fabricant. La vitesse doit être vérifiée au cours de l'essai.

Les résultats d'essai doivent être obtenus à partir des mouvements produisant le niveau de pression acoustique le plus élevé.

## Bibliographie

- [1] ISO 4306-1, *Appareils de levage à charge suspendue — Vocabulaire — Partie 1: Généralités*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 8566-3:2010

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f7036804-9822-46d7-aa91-4a2db73ffc7f/iso-8566-3-2010>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 8566-3:2010

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f7036804-9822-46d7-aa91-4a2db73ffc7f/iso-8566-3-2010>